

Dans ce numéro

Appuyons une culture forte

1

L'arbre de Georges

2

Membres du Conseil consultatif professionnel sur les dons planifiés

2

Rabais pour les anciens et anciennes qui souhaitent faire dresser leur testament

2

Dons de titres cotés en bourse et de fonds communs de placement à l'Université d'Ottawa

3

Mon histoire

4

Les avantages de devenir membre du Cercle Héritage

4



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

Héritage

Appuyons une culture forte

par Wesley Ross



Allan Keon

La communauté, c'est drôlement important pour Allan Keon. Amateur de théâtre depuis fort longtemps, il a constaté que le secteur des arts avait grand besoin d'appui lorsqu'il a assisté à une représentation à l'Université d'Ottawa il y a un certain temps. Enchanté de voir avec quel zèle les étudiants-acteurs travaillaient, gratuitement, pour offrir de super spectacles, il a toutefois été étonné du peu d'aide financière qu'ils recevaient.

« Notre prospérité future passe par l'éducation. Les grandes entreprises appuient les activités en commerce et en génie, et les arts sont délaissés. Mais les cultures fortes développent leurs arts », précise-t-il.

Iranien de naissance ayant immigré au Canada en 1997, M. Keon comprend très bien la signification de débuts très modestes. Formé initialement comme ingénieur, il a suivi des cours à l'Université d'Ottawa pour devenir comptable général accrédité tout en

apprenant une nouvelle langue et en s'adaptant à une nouvelle culture. Il dirige maintenant avec succès un cabinet comptable, né dans sa résidence, qui est au service de nombreuses petites entreprises à Ottawa.

« J'aime beaucoup être à mon compte. Je trouve ça gratifiant. »

Il a choisi de faire un don planifié à l'intention de la Faculté des arts de l'Université d'Ottawa parce qu'il voit à quel point cette faculté est présente dans la communauté et parce qu'il pose un geste puissant en laissant un legs testamentaire. Il espère que d'autres personnes, comme lui, découvriront l'immense potentiel de ce genre de don.

N'ayant ni famille ni personne à charge au Canada, il est en mesure de faire une importante contribution qui n'entrave aucunement sa qualité de vie actuelle. En fait, il jouit d'une certaine tranquillité d'esprit, sachant ce qu'il adviendra de sa succession après son décès.

« Mon argent servira à appuyer favorablement une cause comme les arts et la culture », poursuit-il.

M. Keon a bien suivi quelques cours de théâtre il y a un certain temps, mais il n'a aucunement l'intention de monter lui-même sur la scène. Par contre, dans ces cours, il a vu tout ce que font les acteurs.

« C'est quand même pas mal ardu. Il faut l'avoir vécu pour savoir à quel point c'est difficile. »

Cet adepte de théâtre se réjouit de pouvoir aider, dans l'ombre, d'autres personnes.

L'Arbre de Georges

- Qu'est-ce qu'un don planifié?
- Comment faire un don planifié?
- Doit-on être fortuné pour faire un don planifié?
- Est-il possible de faire un don au décès sans appauvrir nos héritiers?

L'Arbre de Georges est écrit pour vous qui voulez donner et qui avez en tête ces questions.



Alain Lévesque est président du Groupe DeVimy, un cabinet de services financiers spécialisé en philanthropie et en planification de dons.

Il décrit ainsi son travail :
« J'accompagne les gens dans la réalisation de leur rêve philanthropique. »

Spécialiste en planification de dons, Alain Lévesque démystifie plusieurs idées préconçues au sujet de la philanthropie. À travers l'histoire de Georges, il vous dévoile clairement, à l'aide d'exemples précis et faciles à comprendre, différentes façons de faire des dons de bienfaisance.

Ses stratégies sont accessibles à tous

L'histoire de Georges est un exemple inspirant pour toute personne qui souhaite léguer un héritage durable à la société.

Ce livre et ses enseignements changeront pour toujours votre vision de la philanthropie en vous faisant découvrir comment il est facile de contribuer aux causes qui vous tiennent à cœur.

Le Bureau des dons planifiés de l'Université d'Ottawa fera le tirage d'un exemplaire gratuit du livre *L'Arbre de Georges* parmi les personnes désireuses d'apprendre comment appuyer l'Université d'Ottawa par l'entremise d'un don planifié sans priver leurs bénéficiaires. Pour participer au tirage, il suffit de cocher la case appropriée sur la carte-réponse ci-jointe. **Le tirage aura lieu le 14 mai 2010.**

Membres du Conseil consultatif professionnel sur les dons planifiés

Les personnes suivantes sont membres de notre Conseil consultatif professionnel sur les dons planifiés. Ils nous aident à faire en sorte que le Bureau des dons planifiés soit en mesure de fournir des réponses précises et en temps opportun à tous ceux qui souhaitent faire un legs testamentaire ou un don planifié à l'Université d'Ottawa.

Charles Brophy, CFP, RFP, CLU, CSA

Tél. : 613-728-9573

Véronique Chénard-Thériault, LL.L. 2004

Tél. : 819-770-8880

Linda Hancock, B.Sc., CFP, TEP

Tél. : 613-798-7700

Jodie Harrison, B.Com. 1999

Tél. : 613-567-2598

Jim McConnery, B.Com. 1993, CA, TEP

Tél. : 613-236-9191

Alicia Natividad, B.A., LL.B. 1981

Tél. : 613-566-7045

Rabais pour les anciens et anciennes qui souhaitent faire dresser leur testament

Vous songez à inclure l'Université d'Ottawa dans votre testament? Si c'est le cas, vous pouvez obtenir un rabais en contactant l'un des avocats spécialisés en droit successoral suivants, qui sont tous, comme vous, diplômés de l'Université d'Ottawa :

James Shields, LL.B. 1968, Ottawa

Tél. : 613-728-8504

Rahul Kesarwani, LL.B. 1992, Toronto

Tél. : 647-349-8300

John Johnson, LL.B. 1972, Ottawa

Tél. : 613-231-8253

Barry Corbin, LL.B. 1980, Toronto

Tél. : 416-593-4200

Alicia Natividad, B.A., LL.B. 1981, Ottawa

Tél. : 613-566-7045

Si vous-même êtes avocate ou avocat en droit successoral diplômé(e) de l'Université d'Ottawa et que vous souhaitez participer à ce programme, contactez **Maurice Prevost**, au 613-562-5800 (poste 8758) ou à maurice.prevost@uOttawa.ca, ou **Marie Lizotte**, au 613-562-5800 (poste 2108) ou à mlizotte@uOttawa.ca.

Dons de titres cotés en bourse et de fonds communs de placement à l'Université d'Ottawa

La législation en vigueur au Canada élimine l'impôt sur les gains en capital relativement aux dons de titres cotés en bourse, de fonds communs et d'obligations à des organismes de bienfaisance enregistrés. Lorsque vous faites ce type de don, vous devez transférer ces titres à l'Université. Le don ne donnera pas droit à une exemption sur les gains en capital si les actions sont d'abord vendues, et que le produit de cette vente est ensuite donné à l'Université.

Avantages associés aux dons de titres

- Le donateur fait un don irrévocable et a droit à d'excellents incitatifs fiscaux.
- Le reçu aux fins de l'impôt correspond à la valeur des actions le jour où elles ont été transférées à l'Université d'Ottawa.
- Si les crédits d'impôt pour dons du donateur dépassent le plafond de 75 % du revenu net, le donateur peut reporter l'excédent sur les cinq années suivantes.
- Le donateur peut appuyer les priorités de l'Université qui correspondent à ses intérêts, telles que l'aide aux étudiants, les programmes, la recherche, les chaires universitaires et les projets de construction.

Les dons de titres sont un moyen rapide et facile d'appuyer l'Université d'Ottawa.

Pour acheminer votre don, remplissez le formulaire de don (PDF) qui se trouve au : <http://www.fondsannuel.uottawa.ca/modes-contribution.html#option9b> et faites-le parvenir par la poste ou par télécopieur à :
Université d'Ottawa, Bureau du développement
190, avenue Laurier Est, Ottawa ON K1N 6N5
Télécopieur : 613-562-5127

Pour obtenir plus de renseignements sur les avantages associés aux dons de titres cotés en bourse — même en période économique difficile —, cochez les cases appropriées de la carte-réponse ci-incluse ou contactez **Maurice Prevost au 613-562-5800 (poste 8758) ou à maurice.prevost@uOttawa.ca**.

Exemple

	Vente d'actions et don en argent	Don en actions
Valeur des actions	10 000 \$	10 000 \$
Coût initial des actions	4 000 \$	4 000 \$
Gain en capital (10 000 \$ moins 4 000 \$)	6 000 \$	6 000 \$
Partie taxable du gain en capital	3 000 \$ (50 %)	0 \$ (0 %)
Impôt dû sur le gain en capital (présume un taux marginal d'imposition de 48 %)	1 440 \$	0 \$
Crédit d'impôt pour la valeur du don (48,2 %)	4 820 \$	4 820 \$
Épargne fiscale nette (le crédit d'impôt moins l'impôt dû sur le gain en capital)	3 380 \$	4 820 \$
Valeur réelle du don	6 620 \$	5 180 \$
Épargne fiscale nette du don en actions comparativement au don en argent	(0)	1 440 \$

Nota : Cet exemple est donné à titre informatif seulement. Veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier ou juridique pour planifier le don ouvrant droit à des crédits d'impôt qui conviendra le mieux à votre situation.



Maurice Prevost

Mon histoire

par Maurice Prevost

Mon histoire commence à Vancouver où j'ai grandi. Je suis un baby-boomer, un anglophone avec des ancêtres huguenots et je me suis très tôt intéressé à mes racines françaises. Ayant étudié le français à l'école

secondaire et au début de mes études à l'Université de la Colombie-Britannique, j'ai toujours apprécié la vision du bilinguisme comme le pratique l'Université d'Ottawa.

Dans ma première carrière, j'ai travaillé 31 ans chez BNR/Nortel après avoir obtenu ma maîtrise en science

informatique à l'Université de Waterloo. J'ai eu l'occasion de travailler à Ottawa, puis 13 ans en Caroline du Nord et en France pendant trois ans.

De retour à Ottawa en 2003, mon épouse et moi avons choisi d'habiter dans la Côte-de-Sable : nous aimons beaucoup la présence de l'Université et la vitalité étudiante dans le quartier.

Depuis que j'ai commencé à travailler à l'Université en mai 2008, j'ai eu la chance de rencontrer un grand nombre d'entre vous, nos généreux donateurs dont l'appui ne cesse de renforcer le dynamisme de notre établissement.

La collecte de fonds, ma deuxième carrière, découle tout naturellement des valeurs et des pratiques liées au bénévolat et à la philanthropie que mes parents m'ont enseignées. C'est un grand plaisir pour moi de travailler avec vous afin de concrétiser la vision d'avenir de l'Université d'Ottawa.



Louis de Melo s'adresse aux donateurs et donatrices au brunch du Cercle Héritage en décembre 2009.

Les avantages de devenir membre du Cercle Héritage

Si vous avez inclus l'Université d'Ottawa dans votre planification successorale par un legs ou un don différé, vous pouvez devenir membre du Cercle Héritage.

Les membres du Cercle Héritage reçoivent des laissez-passer leur permettant d'assister gratuitement aux événements qui se déroulent sur le campus ainsi qu'au brunch et au concert des Fêtes.

Le vice-recteur aux relations extérieures, Louis de Melo, tiendra une série d'événements partout au pays afin de

souligner la générosité des anciens et des amis qui ont la prévoyance d'inclure l'Université d'Ottawa dans leur planification successorale. Cette prévenance contribue à assurer la stabilité financière continue de notre université.

Pour obtenir plus d'information sur le Cercle Héritage, cochez les cases appropriées de la carte-réponse, ou contactez maurice.prevost@uOttawa.ca (613-562-5800, poste 8758) ou mlizotte@uOttawa.ca (613-562-5800, poste 2108).

Héritage

Les renseignements dans le présent document sont généraux et ne constituent pas un avis juridique. Les circonstances financières de chaque personne étant uniques, nous vous recommandons de consulter des spécialistes agréés en planification financière avant d'agir.